

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 31 mai 2018 - Délibération n° 2018/05/47

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICE N°2018-09 – ACCORD-CADRE A LOTS ET A BONS DE COMMANDE RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS INTERCOMMUNAUX

L'an deux mille dix-huit, le 31 mai, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 24 mai 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – LUMY – PEROT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – GAUDY – MOULINIER – DOUMY et Mmes LAURENT – JOUANNETAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – POITOU – PATAUD et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – MALPELET – JOUHAUD – RIGAUD – ROYERE – RABETEAU – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – LABORDE – PEYROUX et MMES SPRINGER – PIPIER – CAPS – LAGRAVE – SUCHAUD – COLON – BATTUT – NOUAILLE et CHABRAT.

Pouvoirs :

1. M. SIMON-CHAUTEMPS donne pouvoir à Mme PATAUD.
2. M. JOUHAUD donne pouvoir à M. DUGAY.
3. M. RIGAUD donne pouvoir à M. CHAUSSADE.
4. Mme PIPIER donne pouvoir à M. CHAPUT.
5. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.
6. Mme LAGRAVE donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
7. Mme SUCHAUD donne pouvoir à M. GAUDY.
8. Mme NOUAILLE donne pouvoir à M. MOULINIER.
9. Mme SPRINGER donne pouvoir à Mme DUMEYNIÉ.

Suppléances : Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme POITOU remplace M. TOUZET.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
64	37	46			
Pour	Contre	Abstention	Blanc	Nul	Ne prend pas part au vote
44	-	1 (Mme DUMEYNIÉ au nom de Mme SPRINGER seule)	-	-	1 (Mme POITOU)

M. Le Président rappelle que la Communauté de communes a lancé une consultation pour la réalisation de l'entretien et le balisage des espaces verts intercommunaux.

Le marché, d'une durée d'un an à compter de sa notification, est alloué en 4 lots. Pour les 3 premiers d'entre eux, un montant minimum et maximum a été fixé de la façon suivante :

Lots concernés	Montant minimum en euros HT	Montant maximum en euros HT
LOT 1 : Entretien et balisage des sentiers de randonnée et entretien des sites naturels et emblématiques- secteur Bourganeuf/Royère de Vassivière.	8 500,00 €	21 000,00 €
LOT 2 : Entretien et balisage des sentiers de randonnée + site des Gorges du Thaurion- secteur Ahun/Pontarion.	5 500,00 €	18 000,00 €
LOT 3 : Entretien de la voirie d'intérêt communautaire et des zones d'activités	8 600,00 €	14 800,00 €
LOT 4 : Entretien du CET (Centre d'Enfouissement Technique) de Faux-Mazuras.		

M. Le Président précise que 4 plis ont été reçus dans les délais impartis représentant :

- 2 offres pour le lot n°1
- 2 offres pour le lot n°2
- 3 offres pour le lot n°3
- 4 offres pour le lot n°4

Le cahier des clauses particulières prévoit de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères de sélection des offres choisis sont les suivants : Prix- pondéré à 70 %, Valeur technique (moyens humains, qualifications, moyens techniques...) pondérée à 30%.

Le Conseil prend connaissance de l'analyse des offres en séance, selon les critères de sélection des offres et leur pondération définis dans le cahier des clauses particulières.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil :

- Décide de retenir les candidats suivants :
 - Lot n°1 : Pierre-Emmanuel JOBIN, les Bordes 23460 Royère de Vassivière
 - Lot n°2 : EIRL LE BIHAN Aubin, 23 rue du Château 23250 Saint Georges la Pougé.
 - Lot n°3 : Entreprise LEFORT Mireille, Débroussaillage Marchois, 2 grande rue 23260 La Villeneuve.
 - Lot n°4 : Pierre-Emmanuel JOBIN, les Bordes 23460 Royère de Vassivière- 1300 € HT.
- Autorise le Président à notifier le marché.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

